L'ADMINISTRATEUR DE L'ECOLE

Journal de Roubaix

TARIF D'ADONNEMENTS,—Roubaix-Tourcoing, le Fiord et leu dé dtrophes : Truis mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 48 fr. ris Dipartements et l'Etranger le port in ma. Agonco particulière à Paris, 26, rue Foydon

Bureaux et Rédaction: Roubaix: 71, Grande-Rue. - Tourcoing, rue Carnot, 5

Directeur-Propriétaire: Alfred REBOUX

EXPLICATIONS FRANCHES MAIS TARDIVES

Il n'est pas sans intérêt de revenir sur les déclarations quelque peu inattendues, faites à la réunion de Bruay, par M. Evrard, l'un des membres du fameux comité des Sept qui devait prendre, à Saint-Étienne, la redou-table responsabilité de proclamer la grève générale des mineurs pour le 1er novembre, et qui, finalement, a décrété la grève sine die, autrement dit qui a décidé l'ajournement indéfini de la cessation du travail.

Il résulte des paroles de M. Evrard, qui s'exprime très clairement, très nettement et me avec une certaine élégance, que les dé-gués au conseil des Sept se rendaient par-itement compte du poids de leur responsa-

Ils savaient, comme l'a dit M. Evrard, que par leur vote non seulement ils engageaient encore 150.000 ouvriers métallurgistes, dont la grève des mineurs devait fatalement en-traîner le chômage. Ils se sont dit que jeter ainsi 250.000 travailleurs sur le pavé, c'était chose grave. Ils se sont rappelé qu'en des circonstances peu éloignées on leur avait promis, lors d'une grève précédente, e des con-cours formidables qui devaient du jour au lendemain changer la face du monde ». C'est M. Evrard qui parle avec cette ironie à peine dissimulée et cette amertume dont nous ne saurions lui faire reproche.

saurons fui faire reproche.

Ils se sont rappelé ces promesses et aussi la faillite complète de ceux qui avaient pris ces engagements. C'est alors que, suivant une expression de M. Lamendin, citée par M. Evrard, qui la qualifie d'heureuse, les délégués « ont eu le courage d'avoir peur. »

A'ce sujet, non seulement nous ne ferons aucun reproche à M. 'Evrard et à ses collègues, mais très sincèrement nous les félicite-

gues, mais très sincèrement nous les félicitewons, car, en effet, il faut quelquefois avoir du courage pour « avoir peur » et nous reconnaissons qu'en se plaçant au point de vue où devaient naturellement se placer les sept délé-gués venus à Saint-Étienne, 'il leur a fallu, gués venus à Saint-Étienne, 'il leur a fallu, dans la circonstance, ce courage d'espèce peu

Du courage, il en faut encore pour déclarer comme vient de le faire M. Evrard à la face des politiciens qui voulaient faire des mineurs un instrument de leurs projets:

Du reste, comarades, vous ne nous avez jamais Conné le mandat de préparer par votre grève la ré-

donné le maniat se prepurer par sons y solution sociale.

Vous aves voulu que nous étudions une grève générals corporative, placée exclusivement sur le terpain économique.

Est pourquoi donc les organisations farouchement révolutionaires veulent-elles que ses mineurs partent seuls, ses premiers ? Pourquoi ne décident-elles pas que tout le monde partirs se même jour ?

Ces déclarations si franches sont précieuses à retenir; elles sont instructives; elles éclai-rent d'un jour très vif les combinaisons que l'on préparait dans l'ombre et dont les ouvriers mineurs et métallurgistes — les paro-les de M. Evrard en sont la preuve — au-

raient été les premières victimes.

Il convient donc de féliciter le délégué de Saint-Étienne de ces franches déclarations. Mais pourquoi des ouvriers intelligents et clairvoyants comme lui n'ont-ils pas fait ces déclarations avant le referendum?

F. V. INFORMATIONS

SOLIDARITE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX SOLIDARITE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX
Paris, 30 octobre. — Au Conseil municipal, une
intéressante question a été soulevée par le fait qu'un
fournisseur de la ville vient d'actionner en 100.000
fr. de dommages-intérêts un conseiller municipal
qui l'avait accusé à la tribune.
Le Conseil a déclaré qu'il es solidarisait tout entier avec le conseiller en question et a exprimé le
vœu que l'immunité parlementaire soit étendue aux
membres du conseil municipal.

LE PROCES HENRY-REINACH
Paris. 30 octobre. — Ausourd'hui, a été appelé à

LE PROCES HENRY-REINACH

Paris, 30 cotobre. — Aujourd'hui, a été appelé à
fa promière chambre du tribunal civil le proces intenté par Mme Henry, veuve du colonel, à M. Joseph Reinach, auteur d'un article que Mme veuve
Rionry a considéré comme injurieux et diffamatoire
peur la mémoire de son mari.

Me Cheau s'est présenté pour Mme veuve Henry,
at Me Labori pour M. Reinach.

D'un commun accord, l'affaire a été remise à quatre somaines.

LETTRE APOCRYPHE

LETTRE APOCRYPHE

Paris, 30 octobre. — On n'a pas oublié la lettre
publiée par la « Liberté », signée « Lusserre, député
de Tara-et-Garonne », et adreasée à ce journal, au
landemain du vote au la peropeition Basly, dans 'equel les progressites sauvèrent le cabinet. Comme
M. Gotteron, M. Lasserre blimait les progressites
d'avoir donné leur, voix au ministère.
Cette lettre était apocryphe, sinai que vient de
l'écrire aujourd'hui M. Maurice Lasserre à la « Liberté »; mais si cette lettre constituait un faux, elle
n'en réfiétait pas moins exactement la pensée du de
pubé de Tara-et-Garonne. C'est ce qu'il écrit luimême:
« La lettre publiée sous ma signature est apocry-

même:

« La lettre publiée sous ma signature est apocryphe; son mystérieux auteur a d'ailleurs le don de
double vue, car il traduit fort bien ma pensée, mais
f'ai le devoir de protester contre ce faux en écriture
d'homme public, Je m'élève contre le procédé, mais
non contre le fend ».

mon contre le fond s.

A LA COMEDIE-FRANÇAISE

Paris, 30 octobre. — A la Comédie-Française les
sociébaires sont de plus en plus mécontents. Après
avoir sugprimé le comité de lecture on parle de supprimer aussi le «semainier», on le remplacerait par
un ancien sociétaire, M. Fr. Febvre. Les rapports
sont très tendus entre le ministre et e comité.
UN INCENDIE A PARIS DANS UN PAVILLON
COCUPE PAR M. ROGEZ, DEPUTE DU NORD

Davis 30 octobre. Ce metin à troit bautes un

Paris, 30 octobre. — Ce matin, à trois heures, un commencement d'incendie s'est déclaré rue du Ranclagh, 32, dans un pavillon occupé par M. Roger, député du Nord. Il a pu être éteint par les pompiers
après une heure et demis de travail. Les dégâts, qui consistent en meubles et tentures, sont évalués à la somme de 10,000 francs environ. Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

LE CONFLIT FRANCO-TURO LE CONFILT FRANCO-TURC
Le Morning Leader annonce que si la Turquie ne
donne pas satisfaction à la France, une escadre partira pour les eaux turques à la fin de la semaine.
A Paris, on n'a pas la moindre donnée sur la vérité de cette information.

Londres, 30 octobre. — Des dépôches privées annoncent la faitite de la banque de Pernambuco.

LE SERVICE OBLIGATOIRE EN ANGLETERRE

LE SERVICE OBLIGATOIRE EN ANGLETERIKE Londres, 80 octobre. — Le «Daily Mail», sous une forme senationnelle, discuts la question de l'adoption du service obligatoire en Angletere. Jusqu'à présent, ce journal avait évité de parler de ce sujet, mais il paraît maintenant avoir pris nettement parti pour l'adoption.

Il cite l'exemple de l'Allemagne comme preuve que le service universel n'empôche pas le développement commercial.

Il exprime l'opinion que la conscription est un sacrifice exigé par les intérêts et la gloire de l'em-

LA QUESTION DE LA GRÈVE DES MINEURS

Interview de M. Cotte

Paris, 30 octobre. — Un rédacteur de la « Partrie » a interviewé aujourd'hui à Saint-Etienne le accrétaire général de la Fédération des mineurs:

— J'ai demandé à M. Cotte, dit-il, s'il pensait que la grève générale surgirait avant huit jours. Il m'a

la grève générale surgirait avant huit jours. Il m'a répondu : « C'est très probable ».

Le paroles que m'a dites M. Cotte ont été prononoéca sur un ton très sérieux à la Bourse du Travail
dana la saile apécialement affectée aux mineurs, elles
ne laissent donc aucune place à la plaisanterie.
D'autre part, j'apprends que trois agglomérations:
la Bourse du Travail, la l'édération des Syndicate
ourriers stéphanois et les sous-comités de la grève
générale, organisent une réunion qui aura lieu demain soir et qui aura surtout un caractère antimitiariste et révolutionnaire.
En attendant, la ville est calme. Les directeurs de
la Compagnie se disent absolument rassurés pour
l'instant, et même un ingénieur a déclaré que la grève
ne sefait pas déclarée avant la fin de février.

LA GUERRE DANS LE SUD DE L'AFRIQUE NOMBREUX COMBATS DANS L'ORANGE

Lutte acharnée. — Les enfants armés par leurs mères. — L'affaire de Great-Marico

Lutte acharaée. — Les enfants armés par leurs mères. — L'affaire de Great-Marico

Londros, 30 octobre. — La liste des pertes montre qu'un vif combat a eu lieu le 24 ectobre à Koffyontein dans l'Orange, au sud-est de Kimberley. Quatre officiers et trois hommes ont été blessés.

Un autre engagement a eu lieu le même jour à Smiltsfield, également dans l'Etat d'Orange. Un lioutenant a été tué.

Le 25 octobre, deux Anglais ont été tués et sept autres blessés près de Lundberg, et le même jour deux ont été tués et sept blessés près de Brugspruit.

Comme on le voit, la lutte continue partout avec acharament. Voici un exomple caractéristique de la haine des Boers pour les Anglais. Dans le bassin montagneux de Brandwater, à vest de l'Orange, les fermes n'avaient pas encore été détruites au mois de septembre, et renfermient beaucoup de femmes et d'enfants.

En apprenant l'approche des troupes anglaises de la colonne Elliott, fonuncs et enfants se cont enfuis. Les mères avaient meme armé de fusils leurs petite garçons de sept et huit ans, pour se défender contre un ennemi qui cherchait à les atteindre pour les enfermer dans les camps de concentration.

Le Daily News, commentant la nouvelle de l'attaque furieuse et probablement aussi victorieuse dirigée pir Delarcy et Kemp à Great Marico, contre

ACTUALITE



Les voitures, pour misux signaler leur arrivée, devront avoir une trompe d'éléphant, qui s'adapters admirable-ment avec la forme des voitures.

la colonne anglaise de Von Donop, s'exprime ainsi (on sait que les Anglais ont perdu plus de 80 tués et blessés):

blessés):

« Les nouvelles de l'Afrique du Sud sont sérieuses. Il n'est pas agréable, en effet, d'apprandre que les Boers nous ent capturé huit voitures. Si Delarey et Kemp avsient l'intention de s'emparer d'une partie de notre couvoi, on ne peut vraiment pas dire que leur échec a été complet. » La plupart des journaux font remarquer que les Boers attaquent les forces britanniques sur tous les points du thiéâtre de la guerre et que les combate sont aussi fréquents et aussi sérieux qu'il y a un an.

AUX INVALIDES

Remise des drapeaux du corps expéditionnaire de Chine

Remise dos drapeaux du corps expéditionnaire de Chiae

Paris, 30 octobre. — Ce matin a eu lieu, à l'hôtel des Invalides, da remise sciennélle des drapeaux du corps expéditionnaire de Chine, qui, de Marseille, avaient été rapportés hier par une délégation composée du capitaine Touboulé, du 40e de ligne; de capitaine Gorrie, du ler zouaves; des heutenants Norsigny et Pégaze-Blanc, du 61e de ligne; des sous-officiers Schmincke, Delpoch et Boussac, du ler zouaves; Roolini, du 61e de ligne; les avaient été déposée au ministère de la guerre.

A dix houres un quart, is ler régiment de zouaves, caserné en ce moment à Rossy, était formé en carré dans la cour d'honneur du ministère.

La remise du drapeau du régiment de marche et du ler régiment de zouaves, du-corps expéditionnaire de Chins était faite par le général Percin, aux officiers qui, la veille an avaient et la garde.

Un troisième drapeau, celui de l'anche régiment colonial de Madagascar, qui était su ministère de puis 1896, était remis en même temps à un officier de marine exorté d'un autre officier et de trois sous-oficiers du même régiment, pour être transféré avec ceux de l'expédition de Chine aux Invalides. Los tambours et les clairons sonnaient et battaient aux champs, la musique du 24e de ligne jouait « au drapeau n', les soldats précentaient les armes. Bientôt les soldats formaient les rangs et sortaient dans la rue Saint-Dominique, musique en tête, escortant les drapeaux juequ'aux Invalides, où ils dans la rue Saint-Dominique, musique en tête, es-cortant les drapeaux jusqu'aux Invalides, où ils arrivaient par l'Esplanede, suivis par une foule de

arrivalent par l'Esplanede, surris par une folie de ourieux.

A l'entrée, le général Carotre, commandant la pince, attend aveo son état-major, puis pénôtre dans la cour d'honneur des favalides, où il s'arrête à droite. Les invalides, tonant en main des fanions tricolores, sont rangés à gauche. Le régiment de zouares vient se ranger derrière l'état-major du gé-néral Carette; la musique du régiment traverse la cour et fait demi-toux, faisant face au Nord, où les drapoaux du corpe arrêctitionnaire et de Madagascar sont tenus en main par les officiers qui en ont la garde.

drapoaux du corps expéditionnaire et de Madagascar sont tenus en main par les officiers qui en ont la garde.

A onze heures, de général Faure-Biguet, gouvernour militaire, pénètre dans la cour. Il porte le grand cordon du dragon d'Annam. La musique militaire jour la Marseldaise. Le général Voyron, commandant du corps expéditionnaire de Chine, portant le grand cordon de la Légion d'honneur, suit le général Faure-Biguet. Ils e approchent du groupe formé par l'état-major du général Carette do ils saluent às commandant Reibell, représentant le Président de la République à la cérémonie, et M. Ulrich, représentant le président du Consoil.

Ensuite de général Faure-Biguet, suivi du général Voyron, du général Carette, des généraux l'laniel, chef d'état-major de la place; Courbebaisse, major général de la garnison; des représentant du Président de la République et du président du Conseil, et des officiers de l'état-major, parcourt le front des troupes. Il passe devant les drapeaux de Chine et de Madagascar, devant les médeciné militaires; les aumôniers, celui du corps expéditionnaire, l'abbé Jamont, et celui des Invalides, l'abbé Meulley; devant les Invalides, la musique militaires, le front du régiment des zouaves et rovient devant les drapeaux qu'il salue de l'épée.

Dans un grand silence, que rend plus imposant la présence d'une foule considérable dans les galories du pourtour, le général Faure-Biguet prononce ces paroles:

« Les ministre de la guerre a bien voulu me confier la

paroles : α Le ministre de la guerre a bien voulu me confier la

mission de remettre au gouverneur des Invalides les drapeaux des régiments de zouvers et d'infanterie qui ont pris part aux casapagnes de Chime et de Madagnaces. C'est eux glorieux vétérans de nos armées, que je confie la garde de nos emblemes sucrés. Ils inon rejoudres au Musée de l'armée les souvenirs pleux de nos gloires militaires. En les voyant, nos fils se souviens que leurs sinés sont morts pour la décense de la Republique et la gloire de la patrie. Drapeaux de Chime et de Madagnacar, au nom de l'armée, je vous salue l's

Les drapeaux se sont inclinés. Le général Voyron fait porter les armes. Il remet la croix de la Légion d'Honneur au lieutenant-colonel Cret et au commandant Sus et leur donne l'accolade; il remet encore la médaille militaire au souave Vaudremont et au fantassin Baudet, du 40e de ligne. Des applaudissements éclatent.

Le musique, alors, joue la « Marseillaise». Les drapeaux sont portés dans la salle Bugeaud, à l'entrée de laquelle ils sont reçus par le général de La Noë, conservateur du Musée de l'Armée, et un officier représentant le général Anoux, gouverneur des Invalides, indisposé: ils sont placés au-dessus de la statue du général Bourbaki, en face de celle du général Bourbaki, en face de celle du général Faidherbe. Les troupes défilent alors pour rentrer dans leurs quartiers.

La oérémonie, très émouvante, a pris fin à onze

nerai raidheros. Les troupes cement aiors pour lea-trer dans leurs quartiers.

La cérémonie, très émouvante, a pris fin à onze heures et demie. Les deux aoldats médaillés se sont trouvés à peu près seuls de militaires au miliou de la Cour. La foule qui avait été maintenue jusqu'alors dans les galeries s'est précipitées au reux. Cétait à qui leur aerrerait la main, à qui leur demanderait leurs

UNE ERREUR JUDICIAIRE La réhabilitation

La réhabilitation

Paris, 30 octobre. — La cour d'assisse de Versailles a sequitté hier un ancien commissionnaire en marchandises, Auguste Latrompette, condamné en 1893 par le jury de la Seine, à six années de réolusion. Reconnu innocent du crime qui lui avait valu cette condemnation, if fut gracié en 1897.

Son procès fut revisé su début de cette année et hier, la cour d'assisse de Seine-et-Oise le rehabilitait. Il avait été sounsé de complicité d'un vol de soieries. Le concierge, qui ne l'aimait point, parce qu'ân et ui dosnait pas d'étrennes, aurait déclaré qu'on avait fait sortir les marchandises par la fenètre du malheureux. Avec une légèreté compable l'agent chargé de reccueillir les renseignements abonké dans le même sans.

Devant les assieses, Latrompette fut condamné malgré les assertions des principaux auteurs du crimen.

me."
Hier, ceux-ci ont raconté comment ils avaient procédé et ont proclamé l'innocence de Latrompette qui a obtenu 20.000 france d'indemnité.
C'est beaucoup pour les contribuables, ce a'est guère pour payer quatre années de bagne.

LE PROJET DE LOI

LES RETRAITES OUVRIÈRES

OBSERVATIONS du Syndicat mixte de l'Industrie roubaisienne

Le comité ouvrier d'études sociales du Syndicat Mixte de l'Industrie Roubaisienne vient d'adresser à M. le ministre du Commerce le résultat de l'exa-men qu'il a fait du projet de loi sur les retraites ou-vrières.

Nous commençons, aujourd'hui, la publication de

son travail.

Le Comité se place dans son étude au point de vue de l'industrie textile

Les employée de l'Etat, des départements, des grandes communes, des grandes Compagnies industrielles ou commer illes, jouissent, dans leur vieillesse, sons certaines conditions déterminées, d'une pension de retraite qui peut atteindre les trois quarts de truitement le plus élevé qu'ils ont touché pendant un certain nombre d'années.

traite qui peut attenurs se la pius élevé qu'ils ont touché pendant un certain nous les d'années.

Il semble donc ca priori » que les ouvriers, dont la semble donc ca priori » que les ouvriers, dont la société ne peut pas plus se passar que d'instituteurs ou de devaniers, pussent aussi recevoir une modarte pension act de vielliesse ou d'invalidité, à condition que cette pension soit, comme tentes les pensions civiles, constitute en partie, par une retenue faite aur le salaire du futur pessionnaire.

Il n'y a la, en rédit rien de nouveau, mais simplement l'extension d'une institution réservé jusqu'ici à certainse outégories de citoyens.

ment l'extension d'une institution réservés jusqu'ici à certaines catégories de citoyens.

Encourager, dans la mesure du possible, les citoyens, hommes et femmes à se constituer des pensions de retraite. — Agir avec prudence

Le Comité n'est donc pas opposé au principe meme de l'institution; mais il se demante, alors ou'actuellement le budget trouve déjà fort lourde la charge que lui imposent les pensions qu'il doit servir, que les imposens que les manières inquiétante, que la propriété foncière, pard tous les jours de sa vaieur, que la propriété mobilière, à l'heure actuelle, peut se trouver tout à coup réduite ou même snéantie, que la détte publique dépasse trente-cinq milliards, il se demande, disona-nous, quelle garantie auront les ouvriers que leurs sacrifices ne seront pas faits en pure perte.

L'Aliemagne, qui n'a guère de dette nationale, qui est moins memacée que la France de commotions sociales, qui vient de traverser une ère de prospérité inoute, ne concède qu'une pension de 170 france à l'âge de 70 ans, et pouriant les hommes prévoyants n'y sont pas anni inquiétude pour l'avenir.

Plus prudents, nos voisins les Belges, se contentent d'encourager par des ensbides, qu'il pourraient au besoin réduire ou supprimer les efforts des citoyens qui s'efforcent d'assurer la sécutité de leurs denrient aux donné son projet de retraite ouvrières, après tout le bruit qu'il a fait. Ext-ce que ces exemples ne commandent pas la prudence !

Eviter de ruiner l'industrie

Le Comité fais, en outre, observer qu'on e, depuis quelques années, imposé de lourdes charges à l'indus-trie, que le projet de loi propose d'en sjouter de plus lourdes encore et il se domande ce que deviendront les salaires et, par suite, les pensions de retraites, si l'on ruine les indusériels ? Va-t-on condamner l'ouvrier à mourir de faim avant qu'il ait attaint l'age de la retraite?

Dangers dont la menacent les nations extra-suro-péennes, leurs clientes jusqu'ci, leurs rivales de-

pérmes, leurs clientes jusqu'ei, leurs rivales deencis

Le Comité ne se pique pas de science commique,
enais il n'est poutant pas ai étranger à ce qui appeadans le monde, qu'il ne se rende parfaitement compleque la crise actuelle est pour longtemps destanés à usripéter et à d'aggraver pout-être, non sesiament es
France, mais dans toute l'aurope, particulièrement pour
les tiesus commans d'exportation. Les Etast-Unis, qui
accordent des primes à leur industrie, est leu de le seucharger d'impôte, le Japon, noue disputent déjà les marchés de l'Urient et ce strait se faire illusion qui d'enpréver voir les différents pays qui prodessent les matières premières ne pas les imiter bientôt, instruits par
mos proprie leçons. Ils auront longtemps encore des
salaires bien inférieurs aux nôtres et des matières pur
mières qui te beur coètecent gaère de fransport; comment soutiendrons-nous cette nouvelle concurren-

mieres que son ment soutiendrons-nous cette mount soutiendrons-nous cette mount co ?

Le Comité se demande aussi pourquoi l'industrie seule est constamment frappée, alors que d'autres resources de richeasse schappent à la loi sur les accidents de travail et seront peu touchées par la loi sur les retraites ouvrières, sans avoir à redouter la graves.

(A suivre)

LES AFFAIRES DE CHANTAGE

DE LILLE

C'est aous cette rubrique que nous devons uésorms hacer les renseignements qui nous parriement ser le verses affaires dont le jeune habiente Coyas pareit ét centre plus ou moins incelligens. La miles en il liberté du Frère Floriau

La maine e an liberté du Frère Florian un saine en internation de Frère Florian qui avaient accreffit avec une job férore a nouveale de l'arrevoition de Frère Florian, qui avaient fait untour de octte affaire au demanuant bonale, en admentant qu'elle ne perceit, points sur une elimpire guomnie, un bruis épouvantable, parlant de « sonadailes étenceux », paraissent acens emburraces d'une mise en libert qui détruit louis espaunces et me font môme pas contre manaissent acens bon contre.

L'un d'entre eux, maigré la démonstration désormais faite de l'inanité des accusations, ammènes en il serie e prématuré de préjuger de la décision du magietral instructour » ombiant qui au début de l'affeste, il ne s'étais nullement géné pour « préjuger » la outpublité.

Le même journal préoccupé égelament de défendre l'attitude des magistrats qui, pour le moins, ont été un partie en besper, reproche au Frère Frèrien d'avoir tanti-vement argué de la matadie qui provoquat des démans

utunte des magistrate qui, pour le moins, ont été un pou vite en basques, reproche au Frère Frorian d'avoir tauti vement argué de la maiadie qui provoquait des dénamgeaisons.

El faudrait être pourtant sérieux. Le Frère Florian, après le premuer interrogetoire de forme, où il s'était fort ragement redusé à répondre avant d'avoir désigné son avoust, n'avait point comparu une soule foir devans M. Davaise. On asit que c'est le procédé que les jages d'instruction emploisent volontiers pour n'avoir point à es commettre aux obligations de la nouvelle loi sur la procédare oriminelle. L'instruction ne doit plus être se-crète et toutes les dépositions doirvent être communiquées à l'avont des pérennes avant cheage instrucçaires. Alors, on ne l'intervoços plus qu'un demice momont. Utest ainseque l'on a agi envers le Frère Florian, et sessi envers d'un tres. Dans l'espèce, le prévenu s'est expliqué cusaiunt qu'il a été à même de le faire, et si on l'avast intérrogé plus 104, il anutit fait sa déclaration plus 104. Maintenant, il 20 anous reste plus qu'u attendre une cedomanne de non-lieu qui paraît la consequence norinale de cette misse en illestré provincire. M. Davaiene, pour prendre cette décision, vent, paraît-il, avoir reçu les deux Commissions cogratoires qui not été erroyées an Parquet de Cerbail et au commissaire de prâce d'Armantières cette décision, vent, paraît-il, avoir reçu les deux Commissions cogratoires qui on tertenite d'Atmantières est destincé à revoeille des surescipuments sur le provent estre des estaites de la maie no retraite d'Athis. Mont, eur les antécédants du Frère Florian. Celle d'Armantières est destincé à revoeille des surescipuments sur le pararie ne revoeile, du la partiesse avant d'ûtre appelé l'externat de la Monansie.

Il est traiscenthable que le coup de trédite copre s'étant produit plus replatement. M. Davaine n'annais même pas envoyé ces Commissions rogatoires. A l'heere actuelle, la proéctuit plus replatement.

LES CHANTAGES DE COYEZ

LES CHANTAGES DE COYEZ

Pour le moment donc, le justice reste en présence de chantages connus et à connaître, dont le jeune Coyes s'estè prendu coupable. Vraisemblablement, comme nous l'ayons dit, l'un des deux juçes d'instruction qui, tous deux, sons arrivés finalement sur la même piste, se dessaisira et l'on dit que c'est M. Delaé qui rentere seul chargé de pour-suivre l'instruction de ces affaires.

Ce qui apparaît immédiatement, en ce qui concerne Coyes, c'est que l'on se trouve en présence d'un déséquilibré auquel la misère a ajouté quelques grains supplé, mentaires de détraquage étrôbral. Ses actes sont tellement insenés que, même avec la plus mauvaise opinion que l'on puises avoir de leur auteur, ils indiquent ce que les médecins appellent une responsabilité limitée, mais qui existe cependant.

Le point intéressant est de mavoir si Cover de la contrait de la contrait de la contrait de la contrait de la comme de la comme de la comme de la contrait de la comme de la comm

declis appellent une responsabilité limitée, mais qui existe cependané.

Le point inféressant est de savoir si Coyes a des complices et quel a fité leur rôle dans comment de la complice et quel a fité leur rôle dans comment chantagres, ou du moins dans cur ce complices et quel a fité leur rôle dans comment en de distra récessire dans leur perpétuació, car leus comment en de distra récessire dans leur perpétuació, car leus comment en de la comment de la lattra comment de la comment de la

FEUILLETON DU 1" NOVEMBRE 1901 Nº 91

La Mendiante de S'Sulpice

PAR MAVIER DE MONTEPIN Sœurs jumelles Uest là que le misérable avait commande aur l'archevêque de Paris et les autres otage Il serait infailliblement reconnu!

H serait infailliblement reconnu!

Ne me faites pas fanquir... bashutia-t-il
il une volx éteinte — conduisez-moi tout de suite à
Werealties, puisque c'est ilà qu'on juge et qu'on fu-

sille...
L'ox-foidré pousait:

— Pout-être, à Versailles, aurai-je une chance d'éviter la mort...

— Quant à la déportation, je m'en foue...

— On verra...

— répondit Duclot en refermant dierrière lui la porte de la maison de Palmyre.

— En route l'— commanda Boulard.

Le petit groupe se diriges vers les champs, suivit un sentier asses large conduisant à la Marne que de deux agents et leur prisonner traversèrent en bateau, puis ils gagnèrent la gare de Champigny ch ils prirent place dans un train montant vers faris.

Servais Duplat s'était tout à coup renfermé dans

mn mutisme absolu.

Malgré tout il voulait vivre, et s'occupait à combiner un plan de fuite, guettant una occasion...

Le lendemain matin, avec une colonne comp

Le lendemain matin, avec une colonne composée de cent cinquante communards, accouplés deux par deux, trois par trois Servais Duplat partait pour Versailles, le doi courbé, la tête basse, la rage et la haine au cour, entre deux files de hussards, le mousqueton au poing, et de soldats de ligne formant l'avant-garde et l'arrière-garde.

Et l'immonde troupeau se trainait, soulevant la poussière grise de la route, butant aux aspérités du chemin, suant et geignant, recevant au passage des huées et des injures, et aussi plats, aussi vila, aussi lâches, qu'its étaient arrogants et affolés d'orgueil quand ils agitaient le drapeau rouge en essayant de brûler Paris i l

LIII

La lettre écrite par Gilbert Rollin au comte Em-manuel d'Areynes et que nous avons mise sous les yeux de nos lecteurs avait été jetée à la boîte, à Pale service des Postes ne fût pas complèterganisé, cette lettre devait à coup sûr ar château de Fenestranges le surlendemair

ment réorganisé, cette tetre devait à coup sur ar-river au château de Fenestranges le surlondemain de son départ.
Depuis que la Lorraine était évacuée en partie par les Prússiens, les habitants de la belle province avaient repris courage, et cherchaient à oublier, dans le travail, les soufirances et les douleurs de la mêre

Patrie. Entouré de soins, et vivant dans une atmosphère

nouvelle secousse.

Le mal était vigoureusement enrayé et le vieillard semblait destiné à virre longterape encore.

Cepondant il conservait des suites de sa première attaque un ébrandement nerveux et un affaiblimment général qui donnaient parfois des inquiétudes su Docteur Pertuiset. su Docteur Fertuset.

Celui-ci, autant en ami qu'en médecin, ne man-quait jamais de faire au comte Emmanuel une visite

Octui-oi, autant en ami qu'en médocin, ne manqueit jamais de faire au comte Emmanuel une visite quotidienne.

— Mes braves amis, — disait-il parfois à Raymond Schloss et au vieux valet de chambre Pierre Renaud, — nous ne conserverons M. d'Areynes qu'à is condition formelle de lui éviter toute émotion pénible et violente... — Ce que Dieu m'a permis de faire une fois, j'ai la certitude que je ne pourrais pas le rofaire l... — Notre cher comte a soixante-quinze ans passés... — A cet ága-dà, et après une première attaque de parsiysie, is vie ne tient plus qu'à un fit que le moindre choe peut briser... C'est à nous de lui faire une axistence ai pasisble qu'il soit impossible à ce choe de se produre...

Naturellement les deux fidèles serviteurs suivaient à la lettre ces sages recommandictions et se multiplinient pour éviter au vieilassi la plus petite contraitéés, l'émotion la plus légère.

On agissait avec lui comme on est agi avec un enfant de santé chancelante.

Le conté Emmanuel en s'en plaignait pas.

Il se laissait vivre passiblement et sens secousse un milieu de ces dévourements.

Les conséquences déauxtrenses de in guerre et de

Vain espoir ! — l'occasion ne se présents pas.
On arriva à Paris, où l'ex-fédéré fut conduit, non cuvelle secousse.

calme, l'oncle d'Henriette n'avait eu à subir aucune fa défaite, l'anuexion probable de l'Alsace et de la nouvelle secousse.

Lorraine à l'Allemagne, n'éveillaicet dans son âme

n'une pitié profonde. Ses grandes colères s'étaient calmées. Il se contentait de murmurer, les yeux pleins de iermes:

— Pauvre pays! melheureuse France!...

Par une lettre de l'abbé d'Arcynes écrite de Vorsailles il avait appris tee sangfantes tragédies de la

Commune.

I en parlait sans emportement au Docteur Pertuiset pendant leurs longues causeries.

Par les journaux imprimés à Versailles et arrivant à Fenestrangee, il s'était tenu au courant de
toutes les phases de l'insurrection.

Une nouvelle l'avait plus vivement et p'us douloureuscement impressionné que toutes les autres,
c'était celle des arrestations de prêtres, chaque jour
nius fréquentes.

cotait celle des arrestations de prêtres, chaque jour cotait celle des arrestations de prêtres, chaque jour plus fréquentes.

A parir de ce moment une pensée obsédante ne quitte plus son cerveau un peu affaibli.

— Pourvu que Racoil ne commette pas l'imprudence de rentrer à Paris — se répétait-il sans cesse—ces misérables me le tetraient l...—Cher Racul, cher enfant bien-aimé, comme il aurait mieux fait de ne pas nous quitter ou de revenir auprès de nous l'Dans la lettre adressée à son oncle par le vicaire de Ssint-Ambroise, celui-ci n'avait point manqué de pasfer d'Henriette, décrivant sa misère en termes émus, vantant son courage et sa résignation, s'étandant sur ses souffrances et ses privations pendant le siège, et sur l'affaiblissement, résultat fatal de ces privations et de tes souffrances.

De Gilbert Rollin, il n'avait dit que peu de che-se, se contentant d'affirmer que le mari d'Henriette gardait bien de pactiser avec trus devait, croyait-il, lui servir dans l'e

qui devait, croyait-il, lui serva lard.
Le comte Emmanuel s'était attendri en lisant les passages où it était question de sa nièce, mais les quelques mots relatifs à Gilbert lui avaient fais froncer le souroil.

Genancine désarmait pas.

sa haine et tout son mé Il ne lui pardonnerait jamais

Il ne lui pardonnerait jamais. En somme, nous le répétons, un calme profond régnait au château de Fenestranges.
Raymond Schloss et Pierre Renaud s'arrangeaient pour ne pas laisser leur maître seul plus de queiques instants.
Tous les matins, Raymond decondait au village et passait à la poste pour y prendre rea lettres et lea

Tous ies matina, Raymond decondait au villager tpassait à la poste pour y prendre rea lettres et les ournaux adressés au comte.

On gagnait ainsi près d'une demi-heure sur l'arivée au château du facteur rural.

Impatient de nouvelles, M. d'Areynes voulait déacheter ses lettres et lire ses journaux avant l'heure réglementaire de la distribution.

Le matin du 3 juin, le courrier du comte était plus polumineux que de coutume.

volumineux que de contume.

Il se composait de cinq ou six lettres, outre les feuilles quotidiennes et périodiques.